

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

173/20

23/03/2020

Déclaration des ministres des finances de l'UE sur le pacte de stabilité et de croissance à la lumière de la crise du COVID-19

La pandémie de COVID-19 a provoqué un choc économique majeur qui a déjà eu des répercussions négatives importantes dans l'Union européenne. Les conséquences pour nos économies dépendront à la fois de la durée de la pandémie et des mesures prises par les autorités nationales et au niveau européen.

La grave récession économique attendue cette année appelle une réaction résolue, ambitieuse et coordonnée. Nous devons agir avec détermination pour faire en sorte que le choc reste aussi bref et limité que possible et n'entraîne pas de dommages permanents pour nos économies et, par conséquent, pour la viabilité des finances publiques à moyen terme.

Les ministres des finances des États membres de l'UE souscrivent à l'analyse de la Commission, exposée dans sa communication du 20 mars 2020, selon laquelle les conditions d'activation de la clause dérogatoire générale du cadre budgétaire de l'UE - grave récession économique dans la zone euro ou dans l'ensemble de l'Union - sont remplies.

Le recours à cette clause offrira la flexibilité nécessaire pour que soient prises toutes les mesures nécessaires afin de soutenir nos systèmes de santé et de protection civile et de protéger nos économies, notamment par de nouvelles mesures discrétionnaires de relance et une action coordonnée, conçues, autant qu'il conviendra, pour être mises en place en temps opportun, à titre temporaire et de manière ciblée par les États membres.

Les ministres restent pleinement attachés au respect du pacte de stabilité et de croissance. La clause dérogatoire générale permettra à la Commission et au Conseil de prendre les mesures de coordination nécessaires dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, tout en s'écartant des obligations budgétaires qui s'appliqueraient normalement, afin de faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

L'accord intervenu aujourd'hui traduit notre ferme détermination à relever efficacement les défis actuels, à rétablir la confiance et à soutenir une relance rapide.

Press office - General Secretariat of the Council

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press